
Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 66/DA/2016

(Séance publique)

Le mercredi 28 Septembre 2016 à 10H00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant l'acquisition d'une solution réseau WIFI et des composants switching au niveau des centres d'estivage et des clubs socio-sportifs de Bank Al-Maghrib.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, Tél : (0537 54 89 15/52/54). Il peut être envoyé par voie postale ou électronique aux concurrents qui le demandent.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 18 000,00 DH (dix-huit mille dirhams).

L'estimation globale du coût des prestations est fixée à 1 170 000,00 DH TTC pour l'acquisition et à 165 120,00 DH TTC pour la maintenance annuelle.

Il est prévu une visite des lieux, vivement recommandée, selon le calendrier suivant :

- Le jeudi 1^{er} Septembre 2016 à 10h00 au Centre de Formation Professionnelle Al-Irfane à Rabat et à 15h00 au Club Socio Sportif à Salé;
- Le vendredi 2 Septembre 2016 à 10h00 au Club Socio Sportif à Casablanca;
- Le lundi 5 Septembre 2016 à 10h00 au Centre d'estivage d'Eloualidia et à 11h00 au Centre d'estivage de Tanger;
- Le mardi 6 Septembre 2016 à 10h00 au Centre d'estivage d'Essaouira et à 11h00 au Centre d'estivage d'Imouzzar Kandar ;
- Le mercredi 7 Septembre 2016 à 10h00 au Centre d'estivage de Marrakech-Targa et à 15h00 au Centre d'estivage d'Agadir.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'instruction relative aux conditions de passation et d'exécution des marchés de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les dispositions de l'article 9 du règlement de la consultation prévoient la liste des pièces justificatives que le concurrent doit fournir.